

## RELATIONS FRANCE-POLOGNE : POUR SUIVRE LE DIALOGUE POUR RESTAURER LA CONFIANCE

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Pologne à Varsovie

4 au 7 avril 2017

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Pologne, composée de son président, M. Jean-Pierre Leleux, ainsi que de Mme Maryvonne Blondin, vice-présidente, et M. René Danesi, s'est rendue à Varsovie du 4 au 7 avril 2017.

Cette visite est intervenue dans un contexte de refroidissement des relations franco-polonaises, lié à l'affaire des hélicoptères Caracal (voir *infra*) ainsi qu'aux divergences de vues existant entre la France et la Pologne sur plusieurs sujets comme la crise migratoire ou la réforme du statut des travailleurs détachés. Plus largement, il existe une inquiétude en France et en Europe quant aux réformes institutionnelles récemment adoptées en Pologne, en particulier celle concernant le Tribunal constitutionnel.



*Rencontre avec M. Stanisław Karczewski, président du Sénat de la République de Pologne*

Il s'agissait donc, pour la délégation, d'échanger avec des responsables politiques polonais de la majorité et de l'opposition sur

ces motifs d'incompréhension mutuelle. Trois thématiques principales ont été abordées au cours du déplacement : le respect de l'État de droit ; l'avenir de l'Union européenne dans un contexte de « Brexit » et de crise migratoire ; la politique de défense et la politique énergétique du gouvernement polonais.

#### **I. Les réformes institutionnelles et le respect de l'État de droit**

Suite aux élections parlementaires d'octobre 2015 qui ont vu le parti Droit et justice (PiS) remporter la majorité absolue à la Diète et au Sénat, le nouveau gouvernement dirigé par Mme Beata Szydło a adopté plusieurs réformes qui ont suscité l'inquiétude de ses partenaires européens.

La délégation sénatoriale a souhaité évoquer deux sujets importants : la réforme du Tribunal constitutionnel et le projet de réforme du Conseil national de la magistrature.

La « crise » du Tribunal constitutionnel a commencé avec le refus du président de la République M. Andrzej Duda d'assermenter les cinq juges élus le 8 octobre 2015 par l'ancienne Diète en vue de remplacer ceux dont le mandat allait prendre fin. Suite à ce refus, la nouvelle Diète issue des élections d'octobre a adopté, en décembre 2015, un amendement à la loi relative au Tribunal constitutionnel prévoyant une nouvelle élection des juges désignés et mettant fin aux fonctions du président et du vice-président du Tribunal. D'autres modifications ultérieures ont été apportées à l'organisation et au fonctionnement du Tribunal.

Ces évolutions ont été critiquées par la commission de Venise du Conseil de l'Europe ainsi que par la Commission européenne qui a lancé, le 13 janvier 2016, une procédure d'examen de l'État de droit.

Le projet de réforme du Conseil national de la magistrature, présenté par le gouvernement au début de l'année 2017, prévoit de modifier l'organisation de cet organe en créant en son sein deux chambres, dont l'une serait composée de juges et l'autre de parlementaires. Il s'agissait également de faire élire les juges de la première chambre par le Parlement et d'écourter le mandat de l'actuel Conseil.

La délégation a échangé sur ces sujets avec le président du Sénat, M. Stanisław Karczewski, et le ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur, M. Jarosław Gowin, et leur a fait part de ses interrogations. Selon ces interlocuteurs, ces réformes procéderaient essentiellement d'affrontements politiques internes entre les deux principales forces politiques et ne remettraient pas en cause le fonctionnement de la démocratie polonaise.

La délégation a également rencontré les responsables du parti d'opposition Plateforme civique (PO) M. Bogdan Borusewicz, vice-président du Sénat et M. Bogdan Klich, président du groupe PO au Sénat, qui ont pour leur part critiqué la politique menée par l'actuel gouvernement en ce qu'elle représenterait une menace pour l'indépendance de la justice.



Entretien avec M. Jarosław Gowin, ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur

## **II. L'avenir de l'Union européenne après le « Brexit »**

Malgré les tensions qui existent entre la Pologne et ses partenaires européens sur la question du respect de l'État de droit, les différents interlocuteurs rencontrés ont tous

souligné l'attachement profond de la Pologne à l'Europe, et rappelé que plus de 80 % des Polonais interrogés souhaitent que leur pays reste membre de l'Union européenne.

Cet engouement s'explique notamment par les bons résultats économiques que connaît la Pologne depuis son entrée dans le marché commun. Le sous-secrétaire d'État auprès du ministère du Développement économique, M. Paweł Choraży, a ainsi rappelé l'important rattrapage économique opéré par la Pologne depuis son entrée dans l'Union européenne en 2004, qui a profité de manière relativement homogène à l'ensemble des régions du pays.

M. Choraży a souligné le rôle essentiel des fonds structurels européens dans le développement économique de la Pologne, qui ont, au départ, permis de soutenir l'investissement dans des équipements de base et qui aujourd'hui sont dirigés vers des secteurs économiques d'avenir. Les financements européens représentent encore aujourd'hui 40 % des dépenses d'investissement public.

L'avenir de l'Union européenne dans un contexte de sortie du Royaume-Uni a également été au centre des discussions. Le sous-secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères, M. Marek Ziółkowski a rappelé que le gouvernement polonais était sceptique face au souhait de plusieurs dirigeants européens de favoriser une Europe à plusieurs vitesses en approfondissant la coopération dans certains domaines entre pays volontaires. Pour la Pologne, ceci pourrait conduire à aggraver les écarts de développement entre États membres et marginaliser du processus européen les États réfractaires.

M. Ziółkowski a rappelé le souhait du gouvernement polonais de renforcer le rôle des États-nations au sein de l'Union européenne ainsi que sa volonté de simplifier la bureaucratie et de réduire le poids des normes européennes.

S'agissant du « Brexit », M. Ziółkowski a rappelé que l'enjeu central pour la Pologne était de garantir les droits des plus de 800 000 Polonais vivant et travaillant au Royaume-Uni. Il a également indiqué que le gouvernement polonais souhaitait que les négociations autour de la sortie du Royaume-Uni soient conduites de manière solidaires entre les 27 États membres restants.

La question de l'accueil des réfugiés présents sur le sol européen a également été évoquée au cours des entretiens. La Pologne s'est opposée à l'accueil sur son territoire de 7 000 réfugiés prévu dans le cadre du mécanisme de relocalisation de 160 000 réfugiés adopté en septembre 2015. Le gouvernement a indiqué son opposition à tout mécanisme obligatoire de relocalisation et souhaite que l'accueil se fasse de manière volontaire, en fonction des capacités de chaque pays. Les interlocuteurs rencontrés par la délégation ont justifié ce choix par la crainte d'une déstabilisation de la société polonaise et le risque d'une diminution des droits sociaux des Polonais. Ils ont également rappelé que la Pologne avait accueilli de nombreux réfugiés lors de la crise ukrainienne.

Sur la question des travailleurs détachés, les responsables rencontrés ont indiqué leur attachement au principe de libre circulation des travailleurs alors qu'une proposition de modification de la directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement des travailleurs est actuellement discutée au Parlement européen.

Enfin, le constat a été dressé d'une certaine crise de la coopération dans le cadre du format « Weimar », qui associe la Pologne, l'Allemagne et la France, et qui n'est plus perçue par le gouvernement polonais comme un levier privilégié pour défendre ses intérêts et préparer les décisions européennes.

### **III. Les choix stratégiques en matière de défense et d'énergie**

Outre les questions de politique interne et internationale, la délégation a souhaité approfondir la question des choix stratégiques du gouvernement polonais dans les domaines de la défense et de l'énergie.

En matière de défense, les relations entre la France et la Pologne ont pâti de la décision prise par la Pologne de rompre les négociations avec Airbus relatives à l'achat d'une cinquantaine d'hélicoptères militaires Caracal en octobre 2016.

Lors de son entretien avec les membres de la délégation, le ministre de la Défense, M. Antoni Macierewicz, a rappelé les raisons officielles qui ont justifié ce choix, soit principalement l'insuffisance des compensations industrielles (*offset*) offertes par le

projet de contrat. Il a rappelé que le budget de la défense dépasse 2 % du PIB et souligné les nouvelles opportunités de coopération qui existent en matière d'armement. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour l'achat de seize hélicoptères militaires auquel Airbus a été invité à participer. De même, un appel d'offres pour l'achat de trois sous-marins a été lancé auquel le groupe européen du naval de défense DCNS participe.

M. Macierewicz a également commenté la récente décision du gouvernement de réduire sa participation à l'organe de coopération militaire Eurocorps, en indiquant qu'il s'agissait pour la Pologne de renforcer le front oriental de l'Organisation du traité de l'Atlantique (OTAN).



*Entretien avec M. Antoni Macierewicz, ministre de la Défense*

En matière d'énergie, les membres de la délégation ont échangé avec le secrétaire d'État auprès du ministère de l'Énergie, M. Andrzej Piotrowski, sur le double objectif poursuivi par la Pologne de diversification de son mix énergétique et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à travers le développement de l'énergie nucléaire.

Le gouvernement polonais souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour la construction d'une première tranche de centrales nucléaires, afin qu'elles soient mises en service en 2029. Le choix préliminaire de la technologie nucléaire serait arrêté en 2018 et la décision définitive interviendrait en 2020. Ce choix doit permettre à la Pologne de réduire sa dépendance au charbon – la part du charbon dans la production d'électricité s'élève à 84 % –, de respecter ses engagements de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et de faire face à l'augmentation de la consommation d'électricité du secteur industriel. Le financement de la construction des centrales serait pris en charge par l'État.



*Entretien avec M. Andrzej Piotrowski, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie*

M. Piotrowski a par ailleurs indiqué que la Pologne souhaitait investir dans l'amélioration de la performance énergétique des centrales à charbon en ayant recours à des technologies plus propres, ainsi que dans le développement de la cogénération.

Enfin, la délégation est revenue, avec le directeur d'EDF Polska, M. Thierry Doucerain, sur la décision d'EDF, annoncée à la fin de l'année 2015, de vendre ses centrales électriques en Pologne. M. Doucerain a indiqué que le gouvernement polonais avait souhaité, dans le cadre de sa stratégie de « repolonisation » des actifs, que ces centrales soient acquises par une entreprise nationale. Des négociations sont en cours avec le producteur public d'électricité Polska Grupa Energetyczna (PGE).

\*

Au terme de leur mission, les membres de la délégation se félicitent d'avoir pu, sur ces différents sujets, instaurer un dialogue franc et constructif avec leurs interlocuteurs. Ces échanges ont permis d'éclairer la délégation sur la situation politique en Pologne et de lever certains malentendus. Ils montrent tout l'intérêt de cultiver un dialogue fréquent et approfondi entre ces deux pays, notamment par le biais d'échanges interparlementaires.

### Composition de la délégation



**M. Jean-Pierre LELEUX**

Président du groupe d'amitié  
Sénateur des Alpes-Maritimes  
(Les Républicains)



**Mme Maryvonne BLONDIN**

Vice-présidente du groupe d'amitié  
Sénatrice du Finistère  
(Socialiste et républicain)



**M. René DANESI**

Membre du groupe d'amitié  
Sénateur du Haut-Rhin  
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_600.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_600.html)